

**DEPARTEMENT DE L'EURE
COMMUNE DE BOURTH**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 13

L'an deux mil vingt-et-cinq, le vingt-huit novembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, soit à la Mairie de Bourth, sous la présidence de Monsieur Alain ROCHEFORT.

Date de convocation : 21 novembre 2025

Présents : MM. Alain ROCHEFORT, Michel LAHAYE, Aymeric ROUAULT De COLIGNY, Élie BANKHALTER, Jean-Marie BERNARD, Marc VILLENEUVE, M^{mes} Nadine HERVAULT, Martine AVELLINE, Brigitte BLIN, Annick BERNARD, Tiphaine LOCQUET, Alicia COSTARD et Gwenaëlle COUPELIER.

ont donné pouvoir : M^{me} Christine LEFEVRE à M. Alain ROCHEFORT, M. Julien DAVET à M^{me} Gwenaëlle COUPELIER

M^{me} Gwenaëlle COUPELIER s'excuse elle arrivera en retard

Absent non excusé : Néant

A été nommée secrétaire de séance : Madame Brigitte BLIN

67-2025 FINANCES : TARIF DE LA SALLE DES FÊTES À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2026

Monsieur le Maire rappelle que la délibération n°27-2024 fixe les tarifs actuels de la salle des fêtes.

Monsieur le Maire présente le compte rendu de la commission administration générale, finances/budgets concernant l'évolution des tarifs de la salle des fêtes.

Pour information, et selon les contrats établis de 2023 à 2025, vous trouverez ci-après une synthèse sur l'évolution des locations pour les usagers avec les nouveaux tarifs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, qu'à partir des contrats établis du 1^{er} janvier 2026:

- Qu'un contrat sera établi pour chacune des locations,
- Qu'à la réception du contrat, un titre de recette sera émis pour la totalité de la location,
- Que les modalités de location de la salle des fêtes seront les suivantes :

Location Principale		
	Commune	1 ^{ère} Location gratuite 50€ À partir de la 2 ^{nde} Location
Associations	<p>Les prévisions de locations doivent être communiquées par écrit afin d'éviter toute ambiguïté. Elles sont enregistrées lors de l'établissement du calendrier annuel. Les demandes ultérieures sont soumises à l'accord de la municipalité. Les désistements doivent être évités car ils font perdre une location et les changements de dates ne peuvent être acceptés sans examen.</p> <p>Cas particuliers : sont considérés comme locations faites pour le compte de la commune et donc gratuites : le repas du 14 juillet et de la fête communale ainsi que les manifestations organisées pour les délégations de Kronstorf.</p>	
	Hors commune	550€
Particuliers/activités commerciales (ex : exposition/vente)	Commune	490€
	Hors commune	600€
	<p>En cas de fraude constatée sur l'utilisation du tarif bourthois, le tarif extérieur sera appliqué.</p> <p>En cas de jour férié et/ou d'une demande de changement d'horaires (vendredi matin/lundi après-midi) une majoration de 10% du tarif sera appliquée.</p>	
Vaisselle	Forfait	Associations : 50.00€
		Commune : 70.00€
		Hors commune : 90.00€
Gaz (relevé à la remise des clés le vendredi et lundi)	unique	0.75€/m ³
Électricité (relevé à la remise des clés le vendredi et lundi)	unique	0.40€/KWh
Bris de vaisselle	Voir tableau annexé	

Caution encaissée 1 semaine avant la location et restitution sous 2 semaines après la location	unique	500€		
Attestation d'assurance	À produire et à remettre lors de la remise des clés			
Taxe pour non nettoyage, salle ou vaisselle	Forfait nettoyage de 120€			
Location du mobilier pour les non locataires de la salle				
Plateaux (17)	1.50€			
Chaises (200)	0.50€/chaise			
Grilles expo (32)	Gratuit			
Un forfait de 15€ sera facturé pour toute location inférieure à ce montant.				
Gratuité pour les communes limitrophes à Bourth, le personnel communal et les élus.				

Tableau annexe bris de vaisselle par famille

Famille - Verre	1.50€
Famille - Ustensile/couvert	2.00€
Famille - Tasse/Assiette	3.00€
Famille - Plat inox	15.00€
Famille - Tir bouchon	25.00€
Extincteur	300.00€
Trousse de secours	40.00€

Fait et délibéré en Mairie, les jours mois et an que dessus,
 Au registre sont les signatures.

À Bourth, 03 décembre 2025

La secrétaire de séance,

Brigitte BLIN

Le Maire,

Alain ROCHEFORT


